

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021**

**Délibération  
n°2021.09.132.B**

**Parc des Trois Piliers à  
Ruelle sur Touvre –  
avenant n°1 au bail  
commercial avec la  
Société EMITECH**

**LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 00**, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 septembre 2021

**Secrétaire de Séance** : Yannick PERONNET

**Membres présents** : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Pascal MONIER à Hassane ZIAT,

**Excusé(s)** : Gérard DESAPHY, Pascal MONIER, Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Véronique DE MAILLARD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2021.09.132.B**

STRATEGIE FONCIERE

Rapporteur : Monsieur ROY

**PARC DES TROIS PILIERS A RUELLE SUR TOUVRE – AVENANT N°1 AU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE EMITECH**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, la société EMITECH dont le siège social est situé 3 rue des Coudriers 78080 Montigny le Bretonneux, occupe des locaux appartenant à GrandAngoulême au Parc des Trois Piliers sur la commune de Ruelle-sur-Touvre.

Par délibération n°67 B du 11 mai 2021, le bureau communautaire a autorisé le renouvellement du bail commercial pour une période de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

GrandAngoulême avait mis à disposition une station de pompage à la société EMITECH pour les besoins de son activité.

Aujourd'hui, des travaux de remise en état doivent être programmés pour la pérennisation de l'installation.

Suite à des négociations entre les deux parties, il a été convenu que GrandAngoulême financerait les travaux de remise en état en sa qualité de bailleur et que la société EMITECH prendrait à sa charge la souscription du contrat de maintenance associé en sa qualité de locataire.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 au bail commercial avec la société EMITECH dont le siège social est situé 3 rue des Coudriers 78080 Montigny le Bretonneux ayant pour objet la souscription du contrat de maintenance de la station de pompage du site.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

**Certifié exécutoire**

**Reçu à la préfecture de la Charente le :**

**Affiché le :**

**14 septembre 2021**

**15 septembre 2021**